

MAIRIE  
DE  
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS  
MORBIHAN

-----  
Code Postal : 56730

Téléphone 02 97 45 23 15

Télécopie 02 97 45 39 16

**ARRÊTÉ PRECRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU  
PROJET DE MODIFICATION n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE SAINT GILDAS DE RHUYS**

**Le Maire de SAINT GILDAS DE RHUYS,**

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.123-13-1 et suivants,  
Vu le code de l'environnement notamment les articles L.123-1 et suivant et R.123-1 et suivants,  
Vu la délibération du 26 septembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,  
Vu délibération du conseil municipal du 18 décembre prenant acte de la nécessité d'engager une procédure de modification du PLU,  
Vu la délibération motivée du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 conformément au troisième paragraphe de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme autorisant l'ouverture à l'urbanisation du secteur Est de la zone 2AU de la Gare Sud,  
Vu l'arrêté du Maire en date du 23 janvier 2015 conformément au deuxième paragraphe de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme prescrivant la procédure de la modification n°1 du PLU,  
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,  
Vu la décision en date du 29 septembre 2015 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de RENNES désignant Monsieur LE METOUR Pierre, responsable technique à la Chambre d'agriculture en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Madame JOUEN Nicole, attachée territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT GILDAS DE RHUYS pour une durée de 36 jours, du Mercredi 21 octobre 2015 au mercredi 25 novembre 2015.

**Article 2** - La modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera ensuite approuvée par délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINT GILDAS DE RHUYS ;

**Article 3** – Monsieur LE MÉTOUR, responsable technique à la Chambre d’Agriculture en retraite, demeurant à CRAC’H a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Rennes.

Madame JOUEN Nicole, attachée territorial de la fonction publique en retraite, demeurant à MUZILLAC, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

**Article 4** – Les pièces du dossier ainsi qu’un registre d’enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie pendant 36 jours consécutifs du mercredi 21 octobre au mercredi 25 novembre 2015.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie aux jours et heures habituels d’ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures et le samedi de 10 heures à 12 heures). Chacun pourra également prendre connaissance du dossier sur le site internet de la commune, onglet PLU – rubrique modification n°1 du PLU. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d’enquête ouvert à cet effet en mairie
- via la messagerie de la commune : [contact@saint-gildas-de-rhuys.fr](mailto:contact@saint-gildas-de-rhuys.fr) (courriel à l’attention du commissaire enquêteur)
- ou les adresser par écrit en mairie à l’attention du commissaire enquêteur,

Le commissaire enquêteur annexera les courriels et courriers au registre.

**Article 5** - Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS :

- Le mercredi 21 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures.
- Le mercredi 28 octobre de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Le mardi 10 novembre de 9 heures à 12 heures
- Le mercredi 25 novembre de 14 heures à 17 heures.

**Article 6** – A l’expiration du délai d’enquête, le registre d’enquête (et les documents annexés) sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui. Celui-ci remettra au Maire son rapport relatant :

- Le déroulement de l’enquête
- Ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête.

**Article 7** – Le dossier présenté en enquête publique contient une évaluation des incidences du projet de modification sur l’environnement, et est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

**Article 8** – Des informations concernant le dossier de modification n°1 du PLU peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la Mairie, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, service fermé au public le mardi et vendredi après-midi.

**Article 9** – Un avis au public faisant connaître l’ouverture d’enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l’enquête en caractères apparents dans les deux journaux ci-après :

- Ouest France
- Le Télégramme du Morbihan

Ainsi que sur le site internet de la commune : <http://www.saint-gildas-de-rhuys.fr/plu>

Il sera en outre affiché en différents lieux de la commune fréquentés du public, ainsi qu'en mairie. Ces mesures de publication seront justifiées par un certificat du maire et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

**Article 10** – Monsieur le Maire adressera une copie du rapport du commissaire enquêteur à Monsieur le Préfet du Morbihan et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

**Article 11** – Une copie du présent arrêté sera transmise :

- Au Tribunal Administratif de Rennes
- Au commissaire enquêteur
- Au préfet du département du Morbihan

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie.

Fait à SAINT GILDAS DE RHUYS, le 2 octobre 2015  
Le Maire,  
  
Alain LAYEC

